

ON A REPÉRÉ POUR VOUS

Un fonds prometteur de Moneta

Moneta AM lance, pour la première fois depuis quinze ans, un nouveau fonds. Baptisé MME 2026 (code Isin : FRO0140022M0), il s'agit d'un fonds fermé sans limite de durée, et dont la première porte de remboursement commencera dans cinq ans, en mai 2026. L'objectif consistera à réaliser sur la période une progression annuelle d'au moins 7%. Cela semble facilement atteignable si l'on en juge par l'historique du fonds Moneta Micro Entreprises, dont la gestion est comparable. Lancé il y a dix-sept ans, Moneta Micro Entreprises a réalisé depuis sa création une performance annualisée nette de 16,5 %, contre 9 % pour l'indice Cac Small et 6 % pour le Cac 40. Preuve de sa grande qualité, il figure dans le tiercé de tête des fonds de valeurs moyennes françaises sur trois, cinq, huit et dix ans ! Malheureusement, victime de son succès et afin de pouvoir conserver une grande réactivité sur des marchés dont la liquidité est limitée, ce fonds est fermé aux nouvelles souscriptions depuis 2009.

UN STATUT DE FONDS FERMÉ QUI ÉVITERA DES VENTES DANS DE MAUVAISES CONDITIONS

Grâce à son statut de fonds fermé, MME 2026 pourrait même obtenir de meilleurs résultats que Moneta Micro Entreprises. En effet, il ne pourra

pas pâtir, lors des phases de stress de marché, de rachats intempestifs qui le conduiraient à vendre dans de mauvaises conditions. Afin de pouvoir consacrer plus de 25 % de l'actif aux valeurs hors zone euro, il n'est pas éligible au PEA. Parmi les premières lignes en portefeuille, citons Catana, le petit concurrent allemand de Trigano, Knaus Tabbert qui vient d'être introduit en Bourse et deux sociétés néerlandaises, Boskalis, spécialisée dans le dragage maritime, et le fabricant de vélos Accell.

La souscription est ouverte jusqu'à fin mai (sauf clôture anticipée) avec un droit d'entrée maximal de 2,5 %. Les frais de gestion annuels s'élèvent à 1,5 % + 15 % de la performance annuelle supérieure à 7 %. MME 2026 s'adresse aux investisseurs avertis, puisque le minimum de souscription est de 100.000 €. Il n'est pas agréé AMF, mais simplement déclaré, afin de bénéficier de règles d'investissement moins contraignantes qu'un OPCVM classique. Les gérants, Romain Burnand et Raphaël Lucet, auront ainsi plus de latitude pour exprimer leurs convictions en prenant plus de risques par le biais d'un portefeuille concentré.

— PASCAL ESTÈVE

Retrouvez tous les jours cette rubrique dans la Newsletter Privilège

WWW.SYNERGIE

Daniel AUGEREAU
Président du Directoire



DES RÉSULTATS TRÈS SIGNIFICATIFS
UN CONTEXTE DE CRISE